

SCEA LE PALIN

26 rue de SPICHEREN

Le Palin

16200 CHASSORS

Tél : 05 45 81 23 90

Madame La Sous-Préfète de La CHARENTE

Sous-Préfecture de COGNAC

rue Jean TARANSAUD CS 90259

16100 COGNAC

CHASSORS, le 26 Février 2020,

Objet : demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2250

Madame La Sous-Préfète,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour notre dossier de demande d'enregistrement des activités projetées de distillation, classées au titre de la rubrique n°2250-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Cette activité est projetée sur notre exploitation actuelle à CHASSORS.

Ce dossier comprend :

- le document CERFA 15679-02,
- un dossier de pièces complémentaires,
- des annexes dont les plans :
 - de situation au 1/25000^{ème},
 - de masse au minimum au 1/2500ème jusqu'à une distance de 100 m des abords,
 - d'ensemble au 1/500ème jusqu'aux 35 m des limites d'exploitation et pour lequel nous sollicitons votre bienveillance afin de déroger à l'échelle du 1/200 mentionné à l'article R512-46-4 du Code de l'Environnement

Le tableau suivant présente le classement projeté des activités de l'entreprise au titre de la nomenclature des ICPE. Il tient compte de l'augmentation du nombre d'alambics portant à 100 hl la capacité totale de charge de la distillerie.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km sont CHASSORS, JULIENNE, SIGOGNE et REPARSAC.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.

Veillez agréer, Madame La Sous-Préfète, nos cordiales salutations.

Franck MONIER,

Gérant de la SCEA LE PALIN

SCEA LE PALIN
Société Civile d'Exploitation Agricole
5 rue de Spicheren
16200 CHASSORS
Tél: 06 84 80 38 16
Société civile au capital social de 65 056 €
RCS Cognac n°352 940 985 - TVA FR 67 352 940 985



| Rubrique ICPE | Libellé – Activité | Capacités des installations | Régime |
|---------------|---|--|---------|
| 2250-2 | Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j | 4 alambics (50 + 50 = 100 hl de charge soit 60 hl d'AP/j) | E (1km) |
| 2251-B.2 | Préparation, conditionnement de vins. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 2. Supérieure à 500 hl/ an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/ an | 16906 hl/an | D |
| 4755-2.b | Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : b) Supérieure ou égale à 50 m ³ | Chai A : 90 m ³ Chai B : 90 m ³ Chai C : 319 m ³ QSP totale de 499m³ | DC |
| 4734 | Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement | 1 cuve de 5 m ³ de gasoil | NC |
| 1434 | Liquides inflammables 1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant supérieur ou égal à 5 m ³ /h mais inférieur à 100 m ³ | < 5 m ³ /h | NC |
| 1185-2.a | Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg | Gaz type R410A 19kg | NC |

A : autorisation E : enregistrement DC : déclaration sous contrôle D : déclaration NC : non classé

Tableau 1 : Classement projeté des installations et activités

SCEA LE PALIN
Société Civile d'Exploitation Agricole
5 rue de Spicheren
16200 CHASSORS
Tél: 06 84 80 38 16
Société civile au capital social de 65 056 €
RCS Cognac n°352 940 985 - TVA FR 67 352 940 985

fell

